

La Plate-forme d'Action de Beijing

La Plate-forme d'Action adoptée en 1995 à Beijing désigne 12 domaines prioritaires d'intervention qui requièrent une attention et une action particulière de la communauté internationale, des gouvernements et de la société civile. Chacun de ces 12 domaines d'intervention contient des recommandations et des objectifs clairement formulés. En adoptant ce large programme d'action, les gouvernements signataires se sont engagés à agir concrètement pour améliorer la situation des femmes.

Vous trouverez ci-dessous une courte présentation de chacun des 12 domaines prioritaires d'intervention identifiés lors de la conférence de Beijing.

Les 12 domaines d'intervention :

1. Femmes et pauvreté

Ce sont principalement des femmes qui composent le milliard et demi de personnes qui vivent actuellement avec 1 dollar par jour ou moins. Et cette tendance à la " féminisation de la pauvreté " s'est encore renforcée ces dernières années. La reconnaissance par les gouvernements de la dimension féminine de la pauvreté a constitué une des avancées majeures de la Conférence de Pékin. Cette reconnaissance est en effet un préalable indispensable à la définition et la mise en œuvre de politiques efficaces de lutte contre la pauvreté, qui tiennent compte des besoins élémentaires mais aussi du manque d'opportunités dont les femmes sont trop souvent victimes.

2. Femmes et enseignement

L'éducation est intimement liée au progrès social et économique. Malgré des progrès significatifs dans différentes régions du monde, l'accès des femmes à l'éducation et leur maintien dans les structures d'apprentissage restent plus limité que ceux des hommes. D'après l'annuaire statistique de l'UNESCO, les femmes constituent encore la grande majorité des cas d'analphabétisme partout à travers le monde. Le faible taux de scolarisation des femmes, les stéréotypes sexistes qui empêchent les femmes d'intégrer certains types de formation ou d'aller au terme des cycles d'études entamés, sont autant de problèmes que la plate-forme d'action de Pékin aborde directement.

3. Femmes et santé

Le droit des femmes à jouir d'une santé mentale et physique de haut niveau a été reconnu lors de la Conférence de Pékin en 1995. L'accent a notamment été mis sur la nécessité de garantir aux femmes et aux filles

un accès universel à des services de santé appropriés, abordables et de qualité. Pour des raisons tant économiques que culturelles, l'accès des filles et des femmes aux soins médicaux est en effet fréquemment plus limité que celui des garçons et des hommes, notamment dans les pays en développement. Les risques liés aux conditions de vie (pauvreté, malnutrition, violence, isolement, stress,...), au manque de soins gynécologiques et reproductifs, ou au manque d'information (VIH, MST,...), ont souvent des conséquences très négatives sur l'état de santé des femmes.

4. Violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes concerne directement un grand nombre d'individus et les formes qu'elle prend sont très variées : de la violence domestique (qui constitue sans doute la forme la plus courante de violence subie par les femmes) à la violence dans les conflits armés, du trafic international (qui génère de vastes profits pour la criminalité organisée) aux meurtres d'honneur en passant par l'infanticide des petites filles ou les mutilations génitales (qui se fonde sur le contrôle de la sexualité). La violence à l'égard des femmes a donc été identifiée comme un des 12 domaines critiques nécessitant une attention particulière de la part des gouvernements, de la communauté internationale et de la société civile.

5. Femmes et conflits armés

Les conflits armés ont tendance à entraîner une proportion de plus en plus importante de victimes civiles. Parmi ces victimes civiles, les femmes et les filles sont particulièrement touchées : le recours au viol comme tactique de guerre, l'esclavage sexuel, la grossesse et la stérilisation forcées constituent certaines des violences commises à l'égard des femmes dans les conflits armés. Les femmes sont par ailleurs très souvent absentes des négociations de paix, alors qu'elles assument souvent un rôle constructif et pacificateur au cours des conflits. Outre la lutte contre les violences dont les femmes font l'objet, le point 5 du Programme d'action de Pékin insiste donc sur la nécessité d'intégrer les femmes aux processus de règlement des conflits.

6. Femmes et économie

Bien que la présence des femmes sur le marché du travail se soit améliorée au cours des dernières décennies, les inégalités entre hommes et femmes en matière de rémunération et de conditions de travail n'ont pas disparu. L'accès des femmes à certaines professions et aux niveaux hiérarchiques élevés reste souvent difficile. Les préjugés dans les domaines de l'enseignement et de la formation, les difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée ou à accéder à la propriété sont autant

d'obstacles qui limitent également l'indépendance économique des femmes. C'est dans ce cadre que les disparités économiques entre hommes et femmes ont été identifiées comme un des 12 domaines prioritaires d'intervention lors de la Conférence de Pékin.

7. Participation et prise de décision

D'une manière générale, la présence des femmes au sein des parlements et des gouvernements nationaux reste faible et ne correspond que très rarement à leur présence au sein de la société. Les préoccupations des femmes sont rarement prises en considération et leur participation à la prise de décision politique est généralement peu significative. Le Programme d'Action de Pékin définit deux objectifs stratégiques dans le cadre de ce domaine d'intervention : améliorer l'accès des femmes aux lieux de pouvoir et renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent activement participer à la prise de décision politique.

8. Mécanismes institutionnels pour l'amélioration de la position des femmes

La mise en place et le renforcement de mécanismes institutionnels nationaux destinés à garantir la prise en compte de la dimension de genre dans la gestion des affaires publiques est un objectif défini dans la Plateforme d'Action de Pékin. Ces mécanismes institutionnels ont pour vocation de veiller à ce que l'égalité des hommes et des femmes soit systématiquement intégrée dans la réflexion qui accompagne la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques nationales (gender mainstreaming). Cet objectif nécessite notamment un important travail sur les mentalités, afin de faire évoluer les législations et les méthodes de travail.

9. Droits fondamentaux des femmes

Le non-respect des droits fondamentaux des femmes constitue l'un des 12 domaines critiques qui requièrent une action décidée des gouvernements et de la communauté internationale. Dans ce cadre, le Programme d'Action de Pékin appelle à l'application de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Il souligne en effet la nécessité de garantir l'égalité et la non-discrimination tant dans le droit que dans les faits et souhaite que des actions soient entreprises pour améliorer la connaissance que les femmes ont de leurs droits.

10. Femmes et médias

En 1995, lors de la Conférence de Pékin, un domaine prioritaire d'intervention a été consacré au thème 'femmes et médias'. La diffusion

d'images négatives et/ou dégradantes, ainsi que l'inégalité de l'accès des femmes et des hommes aux technologies de l'information avaient déterminés l'identification de ce domaine d'intervention. Depuis lors, bien que les problèmes identifiés en 1995 restent d'actualité, des progrès ont été identifiés à plusieurs niveaux : présence des femmes à des postes élevés d'organisations médiatiques, développement de médias féminins, augmentation sensible du nombre de femmes internautes, ou encore meilleure couverture des questions intéressant les femmes.

11. Femmes et environnement

Dans de très nombreux pays, les femmes jouent un rôle particulièrement important dans l'adoption des modes de consommation et de production, ainsi que dans la gestion des ressources naturelles. La participation des femmes à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques environnementales reste cependant limitée. Le Programme d'Action adopté à Pékin en 1995 souligne la nécessité de renforcer la participation des femmes aux décisions relatives à l'environnement, d'intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques de développement durable et de renforcer l'évaluation de l'impact des politiques environnementales sur les femmes.

12. Petites filles

L'accès limité des filles à l'éducation, la charge importante de travail qu'elles doivent assumer, la malnutrition dont elles sont les principales victimes ou les différentes formes de violence qu'elles subissent trop souvent, sont les conséquences d'un statut social généralement bien plus mauvais que celui des garçons. Fort de ce constat valable dans de nombreux pays développés et en développement, la persistance des comportements discriminatoires à l'égard des petites filles et la violation de leurs droits fondamentaux ont été identifiés comme un des 12 domaines prioritaires d'intervention lors de la Conférence qui s'est tenue à Pékin en 1995.